

-----  
**CABINET**   
-----

Arrêté n° 1 1 5 0 /MTESS-CAB  
portant désignation de la commission mixte paritaire  
chargée de réviser la grille salariale de la société  
agricole et de raffinage industriel du sucre  
(S.A.R.I.S-CONGO)

**Le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale,**

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 45-75 du 15 mars 1975 instituant un code du travail de la République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 6-96 du 6 mars 1996 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 45-75 instituant un code du travail de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les propositions patronales ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté fixe, conformément à l'article 55 de la n° 45-75 du 15 mars 1975 susvisée, la composition de la commission mixte paritaire chargée de réviser la grille salariale de la société agricole et de raffinage industriel du sucre (SARIS).

**Article 2** : La commission mixte paritaire chargée de réviser la grille salariale de la société agricole et de raffinage industriel du sucre est composée ainsi qu'il suit :

**Président** : Le directeur régional du travail de la Bouenza ou son représentant

**Membres** :

- huit représentants des syndicats des travailleurs dont quatre titulaires et quatre suppléants ;
- huit représentants des syndicats des employeurs dont quatre titulaires et quatre suppléants.

**Article 3** : La commission mixte se réunit sur convocation de son président.

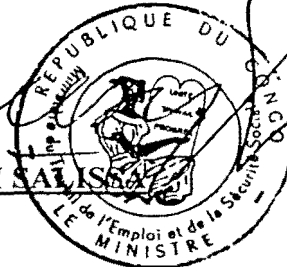


**Article 4 :** Les syndicats des travailleurs et les syndicats des employeurs membres de la commission mixte paritaire communiquent au président de la commission, quarante huit heures avant l'ouverture des négociations, les noms et prénoms de leurs représentants.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 14 Avril 2003

  
**André OKOMBI SALISSA**



**AMPLIATIONS :**

- MTESS-CAB ..... 1
- DGTSS ..... 1
- CSC ..... 1
- CSTC ..... 1
- CATC ..... 1
- CGCAM .....1
- COSYLAC .....1
- UNICONGO .....1
- DRT/BZA .....1
- MDIPMEA.....1
- SARIS-CONGO .....1
- ARCHIVES .....2
- JORC .....2/15 